

rieure et de Comté, de manière à donner aux avocats de chaque district l'avantage de suivre les termes de toutes les Cours du district. Je sou mets ce travail avec confiance, car je suis convaincu que si le gouvernement adopte mon plan *en entier* de la réforme de nos tribunaux, les griefs dont on se plaint depuis si longtemps vont enfin disparaître de nos annales judiciaires.

*Sublata causa, tollitur effectus.*